

Lleida, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Fait pertinent :**

**BNP Pologne utilisera la technologie de communications électroniques certifiées de Lleida.net pour la réclamation et recouvrement de dettes**

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) N 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le Décret royal législatif 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 06/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB), nous mettons à votre disposition les informations suivantes concernant LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A (désormais « Lleida.net », « l'entreprise » ou « le groupe ») :

La filiale polonaise de la banque française BNP Paribas a signé un accord pour utiliser la technologie de l'entreprise espagnole Lleida.net (BNE:LLN), EuroNEXT:ALLN) pour numériser le processus de réclamation et recouvrement de dettes de l'entité, qui opère sous le nom de BNP Paribas Bank Polska.

En particulier, l'entité bancaire utilisera la technologie brevetée de communications électroniques certifiées de Lleida.net pour accélérer et faciliter le processus de recouvrement de créances.

Les systèmes de communications certifiées de Lleida.net seront utilisés avec le logiciel actuel de l'entité franco polonaise afin de générer des certifications admissibles comme preuves pour la communication entre la banque et ses clients et débiteurs.

Dans le contexte actuel, avec la publication de nombreux indicateurs affirmant une récession possible, les entités financières doivent mettre en place des mécanismes de réclamation rapides, électroniques et efficaces, tels que ceux développés et brevetés par Lleida.net dans le monde.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

Francisco Sapena Soler

PDG et Président du Conseil Administration